

COMMUNE DE CAPTIEUX – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Avril 2025, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de CAPTIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Captieux, sous la présidence de Madame Christine LUQUEDEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 Avril 2025

Présent.e.s : C. LUQUEDEY, JL GLEYZE, M. LECOZE, D. COURREGELONGUE, J. VANBRABANT, J. KONSHELLE, A. LABOURGUIGNE, V. GOUZON, T. LEXTERIAQUE, B. FAGET.

Excusé.e.s : M. LECOZE (pouvoir à Mme C. LUQUEDEY)

Absents.e.s : M. J-M MATHA qui arrive à 18h52

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline VANBRABANT

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un secrétaire de séance,**
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 Mars 2025**
- **Délégations de Mme Le MAIRE,**
- **Ordre du Jour :**
 - **Délibération autorisant Mme LA MAIRE à mettre à disposition** de l'Association des Parents d'élèves de la commune de CAPTIEUX et du Comité des fêtes de CAPTIEUX une pièce du presbytère et à signer les deux conventions de mise à disposition.
 - **BUDGET COMMUNE :**
 - APPROBATION DU COMPTE UNIQUE FINANCIER DE LA COMMUNE 2024
 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024
 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025
 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025
 - VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT AU BENEFICE DU CCAS
 - VOTE DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DU BUDGET DU CENTRE DE SANTE DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX
 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX
 - **BUDGET RPI :**
 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024
 - APPROBATION DU BUDGET 2025

➤ **BUDGET CENTRE DE SANTE**

- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
- AFFECTATION DU RESULTAT 2024
- APPROBATION DU BUDGET 2025

➤ **Motion concernant la CHASSE A LA PALOMBE**

➤ **Comptes rendus des réunions et questions diverses**

I - Désignation du secrétaire de séance.

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de désigner son ou sa secrétaire de séance.

Mme Jacqueline VANBRABANT propose sa candidature

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer à l'unanimité des présents ou représentés Mme Jacqueline VANBRABANT secrétaire de cette séance

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

II- Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Mars 2025

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2025

M. COURREGELONGUE demande que la phrase concernant le SICTOM soit corrigée

Mme LEXTERIAQUE corrige le mot manquant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés décide d'approuver le Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2025

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

III – Délégations de Mme LA MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il est porté à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par Mme la Maire.

Maïtie

de Captieux

05 56 65 60 31

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

Mme la Maire informe l'assemblée des délégations exercées depuis la dernière séance du Conseil :

SERVICES	OBJET -ENTREPRISE	MONTANT TTC	TOTAL DEVIS SIGNES PAR SERVICE
SERVICE TECHNIQUE	UNIKALO (Peinture Ecureuil) UNIKALO (Peinture Monuments aux Morts) COMAT VALCO (sacs hygiene canine) SURFILM PACKAGING (sacs poubelles tous les deux ans environs)	857.68 258.81 292.80 1498.05	2907.34
LOGEMENTS COMMUNAUX	AFTEK	500.50	500.50

**IV– DELIBERATION AUTORISANT Mme LA MAIRE A METTRE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX ET DU COMITE DES FETES DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX UNE PIECE DU PRESBYTERE
ET A SIGNER DEUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE CE LOCAL**

Explications :

Mme LA MAIRE présente la demande du comité des fêtes et de l'APE de disposer d'un local pour y entreposer leurs matériels

Mme LA MAIRE a proposé en attendant que ces deux associations trouvent une solution définitive un local au presbytère appartenant à la commune

Elle demande à son conseil d'autoriser cette mise à disposition et de signer les deux conventions.

Mme LA MAIRE demande aussi à son conseil municipal de se prononcer sur une durée de mise à disposition

Mme LA MAIRE présente les conventions aux membres du conseil

Délibération :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés :

- D'autoriser Mme La maire à mettre une pièce du presbytère à disposition de l'APE de CAPTIEUX et du Comité des Fêtes pour une durée de un an.
Les deux associations se partageront le même local et devront remettre à Mme la Maire les informations sur leur organisation et sur leurs assurances
- D'autoriser Mme LA MAIRE à signer les deux conventions avec les associations

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

V – BUDGET COMMUNE

Mme LA MAIRE donne la parole au 1^{er} adjoint M. J-L GLEYZE qui présente le budget communal avec un support POWER POINT qui sera annexé à ce compte rendu.

Plusieurs questions concernant les résultats des efforts fait sur l'éclairage public sont posées notamment par M. FAGET. Mesdames BOUKHECHIBA et VIDAL comptables de la commune présente de réelles économies.

M. J-M MATHA présente le choix de la commission association et animation dans les subventions accordées aux associations cette année. La commission n'a pas pu répondre à toutes les demandes.

Il présente les demandes particulières faites par le CYCLO CLUB et le CLUB DES RETRAITES dont les présidents ont été reçus pour leur présenter le choix fait :

- Le cyclo club souhaite acheter du matériel et le mettre en location auprès d'autres associations. La commission a estimé que la subvention ne pouvait pas servir à ce projet . M. MATHA propose au Conseil Municipal d'augmenter la subvention à 1500 €. Le Conseil Municipal refuse (9 voix contre sur 14)
- Le Club des Retraités a demandé 1000 €. La commission a considéré la demande difficile à accepter. La commission propose 200 €. M. MATHA propose de revoir cette aide à 300 €
Le Conseil Municipal refuse (8 voix contre sur 14) et pense qu'il serait difficile de modifier sans que la commission rediscute les montants de toutes les autres associations.

M. J-L GLEYZE demande si des évaluations ont été faites sur le coût des salles et autres aides qui sont accordées aux associations en dehors de la subvention annuelle.

Mme LA MAIRE renforce la demande en signalant que la collectivité a fait de nombreux efforts auprès des associations pour leur éviter de nombreux coûts supplémentaires.

Les coûts ont été évalués répondent l'équipe comptable.

Mme LA MAIRE souhaite s'exprimer sur les subventions qui sont accordées à la BOUSSOLE et à la Chrysalide.

Elle justifie l'aide à la BOUSSOLE par le fait que cette association apporte à la commune un complément de services importants :

- Cours d'informatique
- Aides aux devoirs
- Intervention d'alphabétisation à l'ESAT
- Obtention par la CAF d'une labellisation Espace de Vie Sociale

Mme LA MAIRE souhaite aussi s'exprimer sur la subvention accordée à Renouveau et Tradition cette année. Le projet de l'association est de mettre en place une billetterie électronique qui pourrait servir pour la commune et d'autres associations s'il y avait des spectacles aux arènes.

Mme LA MAIRE s'exprime sur la subvention aux CHATS MAIGRES qui ont organisé le repas de la journée ALZHEIMER en septembre 2024.

M. J-L GLEYZE poursuit la présentation de son power point sur les propositions d'augmentation des impôts

Trois scénarios sont proposés à Conseil Municipal

- 1- Augmentation 1%
- 2- Augmentation 2%
- 3- Augmentation 3%

M. LEXTERIAQUE demande s'il est possible d'appliquer des taux différents en fonction de la taxe

M. J-L GLEYZE répond que le calcul des différentes taxes est unique sur un même taux.

M. J-L GLEYZE présente l'augmentation à 3% et à 2% qui semble mieux répondre à la situation de la commune :

- Si augmentation de 3% le coût serait d'environ :
 - 22 € par an par foyer pour la TH
 - 48 € par an par propriétaire pour la TF
- Si augmentation de 2% le coût serait d'environ :
 - 14 € par an par foyer pour la TH
 - 45 € par an par propriétaire pour la TF

M. LEXTERIAQUE demande qu'elle est le choix sur le territoire ?

M. J-L GLEYZE répond que sur le territoire le choix d'augmentation des impôts est variables surtout à 1 an des élections

Il signale que les petites communes ont moins de difficultés donc n'augmentent pas. Les communes qui sont en difficultés sont les communes qui ont des charges de centralité (piscine, Fronton, Centre de santé...) pour le territoire.

Il estime que l'augmentation peu à peu chaque année des impôts est plus favorable que patienter et augmenter d'un seul coup. Il prend l'exemple de la Communauté des Communes qui n'a pas augmenté pendant longtemps la CFE et qui aujourd'hui se trouve dans l'obligation de la multiplier par trois d'un seul coup.

Mme SANGO estime que l'augmentation des impôts est une mauvaise mesure

M. GLEYZE lui répond que pour maintenir une qualité de service et répondre aux exigences des administrés de plus en plus nombreuses il est indispensable d'augmenter les impôts même si la somme à percevoir en plus paraît minime.

Le Conseil Municipal est favorable à une augmentation à 2%.

M. J-L GLEYZE poursuit sa présentation sur la section investissement.

- Le Financement du CENTRE DE SANTE. M. GLEYZE rappelle le nombre de financeurs qui participent au CENTRE DE SANTE. Il rappelle que toutes les subventions ont été accordées et que la commune est en attente de l'acceptation du FEDER
- M. GLEYZE propose au Conseil Municipal de délibérer sur le versement par la CDC d'un Fond de soutien. Cette délibération est nécessaire pour négocier avant 2026. Si la CDC refuse le versement de ce fond de soutien une négociation se fera sur le versement de loyers
- M. GLEYZE présente l'emprunt :

- En 2025 un emprunt sera terminé avec une annuité de 14 000 €
- En 2026 un emprunt sera terminé avec une annuité de 19 000 €

La fin de mandat verra un endettement moins important malgré l'investissement du CENTRE DE SANTE

Mme VANBRABANT pense que la CDC risque de demander le remboursement de ce fond s'ils rapatrient les agents sur BAZAS

M. GLEYZE répond en présentant les différents dossiers qui aujourd'hui inquiète la CDC :

- Aire de passage des gens du voyage : 1.500.000 € d'investissement mais pour le moment le projet est bloqué en préfecture. Les discussions sont en cours.
- La décharge de CAPTIEUX est à dépolluer. L'investissement est d'environ 600.000 €. Le projet photovoltaïque sur cette décharge reste toujours d'actualité mais aujourd'hui au problème de dépollution ce rajoute les obligations liées aux nouvelles mesures contre les incendies.
- La création du siège social de la CDC. Le projet de la Réole a couté 6 Millions d'Euro. Le projet du BAZADAIS est pour le moment mis en sommeil.

M. GLEYZE rassure donc Mme VANBRABANT sur les loyers ou le fond qui pourrait être versé par la CDC

M. FAGET et Mme VANBRABANT soutenu par Mme LA MAIRE demande à M. COURREGELONGUE pourquoi rien n'a été envisagé pour le cheminement qui va vers le cimetière. M. COURREGELONGUE répond que ce projet demande une étude importante afin de modifier le passage et de sécuriser l'ensemble. C'est un projet sur un an

Mme LA MAIRE demande s'il n'est pas possible au moins de refaire le cheminement par l'apport par exemple de gravé

M. COURREGELONGUE pense que c'est un investissement inutile et qui ne tiendra pas dans le temps.

Il rappelle aussi la configuration difficile et technique du passage sur le pont.

M. J-L GLEYZE rappelle que la collectivité s'est engagée dernièrement sur le projet d'un giratoire d'environ 35.000 € sans les feux.

Une délibération sera prise lors de ce conseil pour demander la subvention départementale. Si le montant est supérieur il sera possible de faire une Délibération Modificative

Il a discuté avec M. LE SOUS PREFET qui lui a confirmé que la DETR pouvait être demandée.

La présentation sur le budget communal est terminée. Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de voter les différentes délibérations.

A – DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE

Maîtrise le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
de Captieux
05 56 65 60 31
Place du 8 mai 1945
33840 CAPTIEUX
www.captieux.fr
contact@captieux.fr

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de CAPTIEUX

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de CAPTIEUX

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le tableau suivant :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	1.350.619,66
Recettes	1.366.890,90
Résultat de l'exercice	16.271,24
Excédent antérieur reporté	389.990,88
Résultat de fonctionnement	406.262,12 €

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	340.190,01
Recettes	122.404,92
Résultat de l'exercice	-217.785,09
Excédent antérieur reporté	188.613,26
Résultat d'investissement	-29.171,83 €

• **L'ENSEMBLE**

Dépenses	1.690.809,67
Recettes	1.489.295,82
Excédent antérieur reporté	578.604,14
Résultat de l'exercice	377.090,29 €

Considérant les éléments susvisés ;

Madame La Maire n'ayant pas pris part au vote et étant sortie,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme J. VANBRABANT

désigné à l'unanimité des présents et représentés

Mairie
de Captieux
05 56 85 60 34
Place du 8 mai 1945
33840 CAPTIEUX
www.captieux.fr
contact@captieux.fr

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

A l'unanimité des suffrages exprimés des présents et représentés (sauf Mme LA MAIRE et Mme LECOZE qui lui a donné pouvoir)

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de La Commune de CAPTIEUX

- DONNE pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Vote :

Pour 12/13

Contre 00/13

Abstention 00/13

B – DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le CFU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 406.262,12 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement Commune

<u>A / Résultat de l'exercice</u>	16.271,24 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u>	389.990,88 €

<u>D/ Résultat à affecter</u>	406.262,12 €
-------------------------------	--------------

<u>C/ Solde d'exécution d'investissement Commune</u>	- 29.171,83 €
--	---------------

<u>F/ Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	83.500,00 €
--	-------------

<u>G/ Excédent net d'investissement</u>	54.328,17 €
---	-------------

Besoin de Financement	0,00 €
------------------------------	--------

Affectation	406.262,12 €
--------------------	--------------

1/ Affectation en réserve R1068 Investissement	0,00 €
---	--------

2/ Report en fonctionnement au R002	406.262,12 €
--	--------------

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

C – DELIBERATION : VOTE DES TAUX D’IMPOSITION

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame La Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

- de fixer les taux d'imposition en 2025 à : 2%

- TFB : 35.10%
- TPPNB : 50.14%
- THRS : 16.05%

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

D- DELIBERATION : VOTE DES SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur le tableau de subventions 2025 aux associations, proposé par la commission en charge des associations,
- De l'autoriser à inscrire ces sommes aux budgets
- Elle demande aux élus qui ont un rôle dans le bureau des associations de ne pas participer aux votes. Ainsi M. KONSHELLE pour l'ACCA, M. P. SANGO pour le sporting club CAPTIEUX, Mme LECOZE pour la CHRYSLADE et la BOUSSOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le suivant :

1/ de se prononcer sur le tableau de subvention aux associations 2025

ASSOCIATION	Montants 2025	Pour	Contre	Abstention	Résultat du Vote
ACCA Y. KONSHELLE	1000€	13	0	0	Unanimité
CERCLE DES TRAVAIL-LEURS	1500 €	14	0	0	Unanimité
Mairie LA CHRYSLADE de Captieux	1000€	13	0	0	Unanimité

COMITE DES FETES	2000 €	14	0	0	Unanimité
CYCLO CLUB CAPTIEUX	1000€	14	0	0	Unanimité
MOMES EN BULLE	100 €	14	0	0	Unanimité
APE	500 €	14	0	0	Unanimité
GYM CAPSYLVAINE	150 €	14	0	0	Unanimité
JU JITSU	100 €	14	0	0	Unanimité
CLUB DES RETRAITES	200 €	14	0	0	Unanimité
LA BOUSSOLE	1800 €	13	0	0	Unanimité
LES JOLIES PAS DE DANSE	500 €	14	0	0	Unanimité
UNION SPORTIVE BAZA-DAISE	200 €	14	0	0	Unanimité
LES RANDONNEURS DE LA GOUANEYRE	450 €	14	0	0	Unanimité
RACINE FLOTANTE	1000 €	13	0	1	Majorité
RENOUVEAU ET TRADITION	4000 €	14	0	0	Unanimité
SPORTING CLUB CAP-TIEUX	7000 €	13	0	0	Unanimité
LES SOIRS BLEUS	200 €	13	0	1	Majorité
CLOWNS STETOSCOPES	120 €	14	0	0	Unanimité
LES CHATS MAIGRES	300 €	14	0	0	Unanimité
A DEUX PIEDS SUR LA TERRE	100 €	13	0	1	Majorité
TOTAL	23 200 €				

2/ D'autoriser d'inscrire ces sommes aux budgets 2025

Vote :

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

F – DELIBERATION : VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BENEFICE DU CCAS

Mairie
de CAPTIEUX
05 56 65 60 31
Place du 8 mai 1945
33840 CAPTIEUX
www.captieux.fr
contact@captieux.fr

Vu les articles L.2224-1et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Locales

Vu le Budget du CCAS

Considérant que pour les communes de moins de 3 000 Habitants, le budget principal de la commune peut abonder le déficit du budget CCAS

Considérant que lors de sa construction, le budget primitif prévisionnel du CCAS a été construit avec une subvention d'équilibre du budget principal de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers :
 - Le budget du CCAS pour un montant de 5.616,36 €

Vote :

- Pour : 14/14
- Contre : 00/14
- Abstention : 00/14

F – DELIBERATION : VOTE DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET DU CENTRE DE SANTE DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget annexe du Centre Public de Santé sous la nomenclature M57,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe du CABINET PUBLIC DE SANTE, notamment sur l'investissements de départ,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

- 1- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 104 418,00 € à la section investissement
- 2- De dire que les crédits sont prévus au Budget Principal

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

G – DELIBERATION : APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2025

Sur proposition de Mme Madame La Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition budgétaire 2025, adopte à l'unanimité des présents et représentés le budget primitif De la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses

En section fonctionnement à la somme de 1.697.255,19 €

En section d'investissement à la somme de 475.597,83€

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

III – BUDGET RPI

Mme LA MAIRE donne la parole au 1^{er} Adjoint M. J-L GLEYZE qui reprend son power point sur le Budget du RPI

M. GLEYE rappelle les divers points vus sur le budget de la commune.

M. KONSHELLE pose la question de la somme de 90.000 € qui a été mise dans le budget 2024 ne se retrouve pas dans les comptes de fin d'année et dans le budget 2025

M. GLEYZE répond que cette somme avait été inscrite au budget 2024 et correspond à ce que devait les partenaires du RPI. Les maires des différentes communes vont être reçues pour essayer de trouver un accord sur les sommes qu'ils doivent verser.

**A – DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
DU RPI**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du RPI de la commune de CAPTIEUX

Vu le Compte Financier Unique 2024 du RPI de la commune de CAPTIEUX

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le tableau suivant :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	38.712,80
Recettes	19.701,07
Résultat de l'exercice	-19.011,73

Mairie

de Captieux

05 56 65 60 31

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

<i>Excédent antérieur reporté</i>	28.549,63
Résultat de fonctionnement	9.447,90 €

• SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	0,00
<i>Recettes</i>	12.009,92
<i>Résultat de l'exercice</i>	12.009,92
<i>Excédent antérieur reporté</i>	-12.009,92
Résultat d'investissement	0,00 €

• L'ENSEMBLE

<i>Dépenses</i>	38.712,80
<i>Recettes</i>	31.710,99
<i>Excédent antérieur reporté</i>	16.539,71
Résultat de l'exercice	9.447,90 €

Madame La Maire n'ayant pas pris part au vote et étant sortie,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme VANBRABANT désignée à l'unanimité

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des suffrages exprimés des présents et représentés (sauf Mme LA MAIRE et Mme LECOZE qui lui a donné pouvoir)

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de La Commune de CAPTIEUX
- DONNE pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Vote

Pour : 12/13

Contre : 00/13

Abstention : 00/13

B – DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT DU RPI 2024

Après avoir examiné le CFU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif du RPI fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 9.447,90 €

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement RPI

<u>A / Résultat de l'exercice</u>	- 19.011,73 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u>	28.459,63 €
 <u>D/ Résultat à affecter</u>	 9.447,90 €
 <u>C/ Solde d'exécution d'investissement RPI</u>	 0,00 €
 <u>F/ Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	 0,00 €
 <u>G/ Excédent net d'investissement</u>	 0,00 €
 Besoin de Financement	 0,00 €
Affectation	9.447,90
1/ Affectation en réserve R1068 Investissement	0,00 €
2/ Report en fonctionnement au R002	9.447,90 €

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

c – DELIBERATION : APPROBATION DU BUDGET RPI DE CAPTIEUX 2025

Sur proposition de Mme Madame La Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition budgétaire 2025, adopte à l'unanimité des présents et représentés **le budget primitif du RPI** qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

En section fonctionnement à la somme de 99.886,20 €

En section d'investissement à la somme de 5.000,00 €

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

IV – CENTRE DE SANTE DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX

Mme LA MAIRE donne la parole au 1^{er} adjoint J-L GLEYZE qui poursuit sa présentation par power point

A – DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE UNIQUE FINANCIER CENTRE DE SANTE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du CENTRE DE SANTE de la commune de CAPTIEUX

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CENTRE DE SANTE la commune de CAPTIEUX

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le tableau suivant :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes</i>	<i>0,00</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,40</i>
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>0,40</i>
<i>Résultat de fonctionnement</i>	<i>0,40 €</i>

• SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>172.770,43</i>
<i>Recettes</i>	<i>64.000,00</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-108.770,43</i>
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>214.352,73</i>
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>105.581,90€</i>

• L'ENSEMBLE

Dépenses	172.170,43
Recettes	64.000,00
Excédent antérieur reporté	108.770,03
Résultat de l'exercice	105.582,30€

Considérant les éléments susvisés ;

Madame La Maire n'ayant pas pris part au vote et étant sortie,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M J. VANBRABANT désigné à l'unanimité

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des présents et représentés des suffrages exprimés des présents et représentés (sauf Mme LA MAIRE et Mme LECOZE qui lui a donné pouvoir)

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du CENTRE DE SANTE de La Commune de CAPTIEUX

- DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Vote

Pour 12/13

Contre 00/13

Abstention 00/13

B – DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DU CENTRE DE SANTE

Après avoir examiné le CFU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,40 €

Décide à l'unanimité des présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement CENTRE DE SANTE

A / Résultat de l'exercice	0,00 €
-----------------------------------	---------------

B/ Résultats antérieurs reportés	0,40 €
---	---------------

D/ Résultat à affecter	0,40 €
-------------------------------	---------------

Mairie

de Captieux

05 56 65 60 51

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

<u>C/ Solde d'exécution d'investissement Centre de Santé</u>	105.581,90 €
<u>F/ Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
<u>G/ Excédent net d'investissement</u>	105.581,90 €
 Besoin de Financement	 0.00 €
Affectation	0.40 €
1/ Affectation en réserve R1068 Investissement	0.00 €
2/ Report en fonctionnement au R002	0.40 €
3/Report en Investissement au R001	105.581,90 €

Vote :

Pour : 14/14
 Contre : 00/14
 Abstention : 00/14

C – DELIBERATION : APPROBATION DU BUDGET CENTRE DE SANTE DE CAP-TIEUX 2025

Sur proposition de Mme Madame La Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition budgétaire 2025, adopte à l'unanimité des présents et représentés le **budget primitif du CENTRE DE SANTE** qui s'équilibre en recettes et en dépenses

En section fonctionnement à la somme de 0,40 €
En section d'investissement à la somme de 1.051.999,90 €

Vote :

Pour : 14/14
 Contre : 00/14
 Abstention : 00/14

V – MOTION CHASSE A LA PALOMBE

Mme LA MAIRE donne la parole à M. Y. KONSHELLE, conseiller municipal et président de l'ACCA de CAPTIEUX. Il signale que l'AMG a demandé aux Conseil Municipaux notamment des territoires du SUD OUEST de voter une motion en passant par la Fédération de Chasse et afin de soutenir la défense des chasses traditionnelles qui sont mises en dangers par une décision de la Commission Européenne.

Mme SANGO rappelle que Mme H. BOUCHARDEAU, femme politique, a été invitée à passer une journée dans une palombière et a dit que la vision de cette chasse par la commission européenne était fausse

Objet : Défense de nos traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet.

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux ») ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-4, R. 424-9 et R. 424-9-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 relatif aux conditions de chasse des colombidés dans le département de la Gironde ;

Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « Oiseaux », en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;

Considérant l'incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux dispositions communautaires elles-mêmes, et de l'interprétation faites aujourd'hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;

Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd'hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l'agriculture obligeant le préfet de la Gironde à prendre annuellement un arrêté permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur l'ensemble du département ;

Considérant l'importance et l'attachement de nos populations à cette pratique, développée au sein de notre réseau associatif local, porteuse de valeur de vivre ensemble ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Demande instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

- Demande que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche, et de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ;

ET DANS CETTE ATTENTE,

- Emet un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;
- Apporte un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires ;
- Se dit solidaire de l'ensemble des communes qui émettront un même avis ;

Vote :

Pour : 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

**VI - Aménagements de sécurité en cœur de bourg
Demande de subvention auprès du Département de la Gironde**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'un avant-projet de sécurisation du carrefour entre la RN 524 et la RD 932 a été présenté lors d'une précédente réunion par Didier COURREGELONGUE.

M.GLEYZE demande au conseil d'approuver cette délibération par anticipation afin qu'une demande de subvention soit faite dès que les sommes à y inscrire seront connues.

M. COURREGELONGUE est toujours en attente de la révision de l'étude du projet après le vote lors du dernier conseil municipal d'une délibération sur le choix d'une option

M. COURREGELONGUE signale aussi qu'il n'y aura pour le moment que des estimatifs

Trois options étaient envisagées :

- l'implantation de feux tricolores,
- un régime de priorité multiple
- un mini giratoire.

Après débat, le conseil municipal a décidé de privilégier la solution du mini giratoire, qui inclue également la création d'une écluse et d'un arrêt de bus sécurisé au niveau du Cercle des Travailleurs et de la boucherie.

Le projet est complété par la mise en place de deux « feux-récompenses ». Le montant de la maîtrise d'œuvre, basé sur un pourcentage de 3,5 %, vient compléter l'estimation. Le projet s'élève donc au total à XXX euros hors-taxes, soit XXX euros TTC.

Il est possible de solliciter auprès du Département de la Gironde une demande de subvention pour aménagements de sécurité, à hauteur de 20% du projet.

de Captieux
05 56 65 60 31
Place du 8 mai 1945
33840 CAPTIEUX
www.captieux.fr
contact@captieux.fr

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à la majorité des présents et représentés :

- D'approuver la réalisation du projet de sécurisation du cœur de bourg, pour un montant de XXX € HT (XXX € TTC),
- De solliciter du Département de la Gironde une subvention pour aménagements de sécurité en cours de bourg, à hauteur de 20% du montant HT,
- De donner pouvoir à Mme la Maire pour assurer les démarches nécessaires à cette fin.

Vote :

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

VII - Création d'un centre de santé
Demande de contribution de la CDC du Bazadais

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du centre de santé, dont les travaux sont en cours, des espaces sont dévolus au service d'aide à domicile porté par la communauté de communes du Bazadais.

Il s'agit donc d'une mise à disposition permanente, qui a fait l'objet d'une estimation en rapport des travaux engagés. Au prorata croisé :

- de la surface qu'occupera le service d'aide à domicile (2 bureaux et une salle réunion/tisanerie),
- du montant inscrit au budget annexe du centre de santé à hauteur de 1.052.000 € comprenant les travaux liés au marché public, les maîtrises d'œuvre et les travaux complémentaires hors marché,

La participation communautaire s'élèverait à 40.000 € en fonds de concours en investissement. En loyer, au regard des montants payés par les autres occupants, il pourrait être estimé à 400 € par mois.

Le choix que devra opérer la CdC permettra de déterminer les modalités de financement, en ajustant le montant de l'emprunt à réaliser. L'emprunt peut en effet être diminué des 40.000 € s'ils sont versés en fonds de concours. Il sera augmenté d'autant si le paiement des loyers, qui contribueront à atténuer le montant de l'annuité d'emprunt, était in fine retenu.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents et représentés :

Mairie De donner mandat à Mme la Maire pour engager les discussions avec la CdC du Bazadais afin définir conjointement la modalité retenue,

05 56 65 60 31
Place du 8 mai 1945
33840 CAPTIEUX
www.captieux.fr
contact@captieux.fr

- De lui donner pouvoir pour établir et signer la convention de mise à disposition des locaux correspondante

Vote

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

V- COMPTES RENDUS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Y. KONSHELLE demande la date du prochain CM : 22-05-2025

M. J-M MATHA signale :

- Que lors de ce prochain CM Mme BOCHET présentera les obligations de débroussaillage
- Une journée citoyenne de débroussaillage est organisé à CABANAC ET VILLELAGRAINS
- Mme LA MAIRE souhaiterait qu'une réunion publique ait lieu sur ce sujet

Mme J. VANBRABANT rappelle le concert HOMMAGE A BALAVOINE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LA MAIRE constate qu'il n'y a plus de questions nouvelles, ni d'autres comptes rendus. Elle lève la séance à 22h30